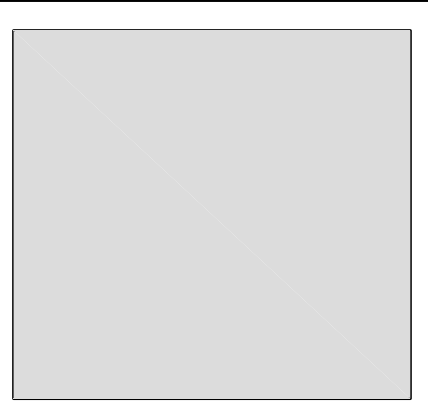
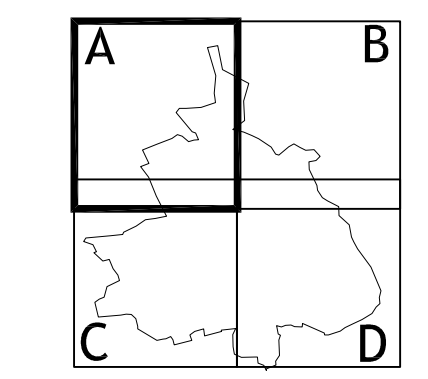
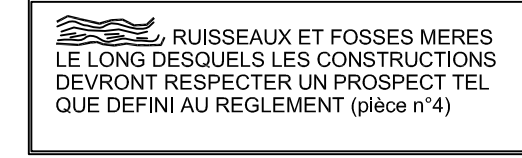
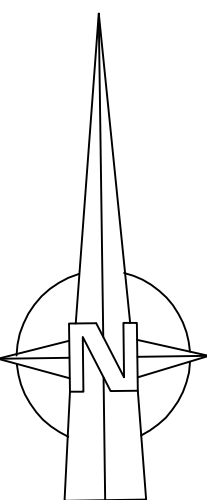




Département du Tarn-et-Garonne		
Commune de MONTECH		
PLAN LOCAL D'URBANISME 5eme REVISION		
5.2.1. Plan des Servitudes d'Utilité Publique au 1/5000		
A1 AC1 A16 I3 I4 EL3 PM1 PM1 PT 2 PT 3 T1	Servitude de protection de la Forêt d'Agre Servitude de protection des monuments historiques Servitude de protection des sites et monuments naturels Servitudes aux abords des champs de tir Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques Servitudes de halage et de marchepied Risques naturels - PPR Inondation Risques naturels - Retrait-gonflement des sols argileux: cette servitude non représentée graphiquement couvre tout le territoire de la commune Servitude relatives aux transmissions radioélectriques Servitude relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques Servitudes relatives aux chemins de fer	PLAN A 
 RUES, CANALISATIONS, ETC. LE LONG DESQUELS LES CONSTRUCTIONS DEVONT RESPECTER UN PROJET DE TEL QUE DEFINI AU REGLEMENT (plan n°4)		5.2.1
Atelier Sol et Cité Gérard FRESQUET - Brigitte FRAUCIEL Urbanistes OPQU, Architectes DPLG 23 Route de Blagnac - 31000 TOULOUSE Faubourg de Narces - 46000 MONTOLIVET Tél : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78 solcette@wanadoo.fr		

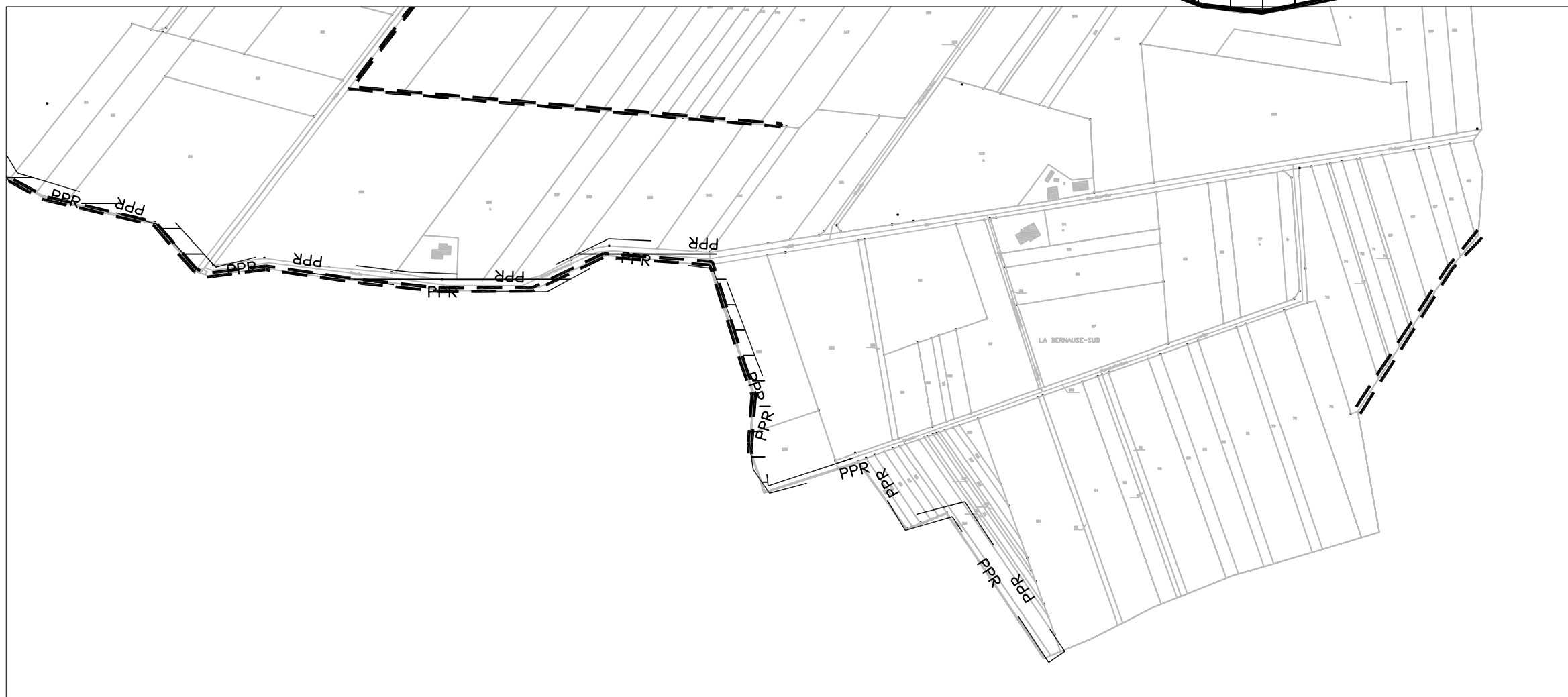


Département du Tarn-et-Garonne																										
Commune de MONTECH																										
PLAN LOCAL D'URBANISME 5ème REVISION																										
5.2.1. Plan des Servitudes d'Utilité Publique au 1/5000																										
<table><tr><td>A1</td><td>Servitude de protection de la Forêt d'Agre</td></tr><tr><td>AC1</td><td>Servitude de protection des monuments historiques</td></tr><tr><td>AC2</td><td>Servitude de protection des sites et monuments naturels</td></tr><tr><td>Ar6</td><td>Servitudes aux abords des champs de tir</td></tr><tr><td>I3</td><td>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz</td></tr><tr><td>I4</td><td>Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques</td></tr><tr><td>EL3</td><td>Servitudes de halage et de marchepied</td></tr><tr><td>PM1</td><td>Risques naturels - PPR Inondation</td></tr><tr><td>PM1</td><td>Risques naturels - Retrait-gonflement des sols argileux: cette servitude non représentée graphiquement couvre tout le territoire de la commune</td></tr><tr><td>PT 2</td><td>Servitude relatives aux transmissions radioélectriques</td></tr><tr><td>PT 3</td><td>Servitude relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques</td></tr><tr><td>T1</td><td>Servitudes relatives aux chemins de fer</td></tr></table>			A1	Servitude de protection de la Forêt d'Agre	AC1	Servitude de protection des monuments historiques	AC2	Servitude de protection des sites et monuments naturels	Ar6	Servitudes aux abords des champs de tir	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	I4	Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	EL3	Servitudes de halage et de marchepied	PM1	Risques naturels - PPR Inondation	PM1	Risques naturels - Retrait-gonflement des sols argileux: cette servitude non représentée graphiquement couvre tout le territoire de la commune	PT 2	Servitude relatives aux transmissions radioélectriques	PT 3	Servitude relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer
A1	Servitude de protection de la Forêt d'Agre																									
AC1	Servitude de protection des monuments historiques																									
AC2	Servitude de protection des sites et monuments naturels																									
Ar6	Servitudes aux abords des champs de tir																									
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz																									
I4	Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques																									
EL3	Servitudes de halage et de marchepied																									
PM1	Risques naturels - PPR Inondation																									
PM1	Risques naturels - Retrait-gonflement des sols argileux: cette servitude non représentée graphiquement couvre tout le territoire de la commune																									
PT 2	Servitude relatives aux transmissions radioélectriques																									
PT 3	Servitude relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques																									
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer																									
RUSSIEUX ET FOSSES MÈRES LE LONG DESQUELS LES CONSTRUCTIONS DEVRAIENT RESPECTER LA PROSPECT TEL QUE DEFINI AU REGLEMENT (phase n°4)																										
Atelier Sol et Cité Gérard FRESQUET - Brigitte FRAUCIEL Urbanistes O.P.G.U., Architectes D.P.L.G. 23 Route de Blagnac - 31000 TOULOUSE Faubourg de Narcès - 46800 MONTCUQ Tél : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78 solecites@wanadoo.fr		PLAN B 																								
		5.2.2																								

lassé du pont
e BOURRET



Département du Tarn-et-Garonne																										
Commune de MONTECH																										
PLAN LOCAL D'URBANISME 5ème REVISION																										
5.2.1. Plan des Servitudes d'Utilité Publique au 1/5000																										
<table><tr><td>A1</td><td>Servitude de protection de la Forêt d'Agre</td></tr><tr><td>AC1</td><td>Servitude de protection des monuments historiques</td></tr><tr><td>AC2</td><td>Servitude de protection des sites et monuments naturels</td></tr><tr><td>Arb</td><td>Servitudes aux abords des champs de tir</td></tr><tr><td>I3</td><td>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz</td></tr><tr><td>I4</td><td>Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques</td></tr><tr><td>EL3</td><td>Servitudes de halage et de marchepied</td></tr><tr><td>PM1</td><td>Risques naturels - PPR Inondation</td></tr><tr><td>PM1</td><td>Risques naturels - Retrait-gonflement des sols argileux: cette servitude non représentée graphiquement couvre tout le territoire de la commune</td></tr><tr><td>PT 2</td><td>Servitude relatives aux transmissions radioélectriques</td></tr><tr><td>PT 3</td><td>Servitude relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques</td></tr><tr><td>T1</td><td>Servitudes relatives aux chemins de fer</td></tr></table>			A1	Servitude de protection de la Forêt d'Agre	AC1	Servitude de protection des monuments historiques	AC2	Servitude de protection des sites et monuments naturels	Arb	Servitudes aux abords des champs de tir	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	I4	Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	EL3	Servitudes de halage et de marchepied	PM1	Risques naturels - PPR Inondation	PM1	Risques naturels - Retrait-gonflement des sols argileux: cette servitude non représentée graphiquement couvre tout le territoire de la commune	PT 2	Servitude relatives aux transmissions radioélectriques	PT 3	Servitude relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer
A1	Servitude de protection de la Forêt d'Agre																									
AC1	Servitude de protection des monuments historiques																									
AC2	Servitude de protection des sites et monuments naturels																									
Arb	Servitudes aux abords des champs de tir																									
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz																									
I4	Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques																									
EL3	Servitudes de halage et de marchepied																									
PM1	Risques naturels - PPR Inondation																									
PM1	Risques naturels - Retrait-gonflement des sols argileux: cette servitude non représentée graphiquement couvre tout le territoire de la commune																									
PT 2	Servitude relatives aux transmissions radioélectriques																									
PT 3	Servitude relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques																									
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer																									
 LE LONG DES BORDS DES CONSTRUCTIONS DEVONT RESPECTER UN PROSPECTIF TEL QUE DÉFINI AU RÈGLEMENT (BARRIÈRE)		PLAN C 																								
Atelier Sol et Cité Gérard FRESQUET - Brigitte FRAUCIEL Urbanistes OPOL Architectes OPIC 23 Route de Blagnac - 31000 TOULOUSE Faubourg de Narclès - 46800 MONTLOUX Tél : 05 61 57 86 43 - Fax : 05 61 57 97 78 soletcites@wanadoo.fr		5.2.3																								



Département du Tarn-et-Garonne		
Commune de MONTECH		
PLAN LOCAL D'URBANISME 5 ème REVISION		
5.2.1. Plan des Servitudes d'Utilité Publique au 1/5000		
A1	Servitude de protection de la Forêt d'Agre	PLAN D
AC1	Servitude de protection des monuments historiques	
AC2	Servitude de protection des sites et monuments naturels	
Ar6	Servitudes aux abords des champs de tir	
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	
I4	Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	
EL3	Servitudes de balage et de marchepied	
PM1	Risques naturels - PPR Inondation	
PM1	Risques naturels - Retrait-gonflement des sols argileux: cette servitude non représentée graphiquement couvre tout le territoire de la commune.	
PT 2	Servitude relatives aux transmissions radioélectriques	
PT 3	Servitude relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	
RUSSEAUX ET FOSSES MERES LE LONG DESQUELS LES CONSTRUCTIONS DEVONT RESPECTER UN PROSPECT TEL QUE DEFINI AU REGLEMENT (page n°4)		

Atelier Sol et Cité Gérard FRESQUET - Brigitte FRAUCIEL Urbanistes DPQU, Architectes DPLG 23 Route de Biagne - 31000 TOULOUSE Faubourg de Narçes - 46800 MONTCUQ Tél : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78 soletcite@wanadoo.fr	5.2.4
--	--------------